

## Pour contacter le service social en faveur des personnels

Les assistants-es de service social vous reçoivent en fonction de votre lieu d'affectation et sur rendez-vous, à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de leur département.

## LOIRE ATLANTIQUE

**Isabelle SOULARD** (secteur Estuaire et Pays de Retz)

☎ 02 51 81 74 41 / 06 35 27 65 54

[isabelle.soulard1@ac-nantes.fr](mailto:isabelle.soulard1@ac-nantes.fr)

**Murielle BELLANGER**

☎ 02 51 81 74 94

[murielle.bellanger@ac-nantes.fr](mailto:murielle.bellanger@ac-nantes.fr)

**Isabelle TAUPIN**

☎ 02 51 81 74 38

[isabelle.taupin@ac-nantes.fr](mailto:isabelle.taupin@ac-nantes.fr)

### DSDEN de la Loire-Atlantique

Site Jonelière, chemin de l'herbergement BP 72616 44326 NANTES Cedex 3

## MAINE ET LOIRE

**Laurence KERMORVANT**

☎ 02 41 74 35 70

[laurence.kermorvant@ac-nantes.fr](mailto:laurence.kermorvant@ac-nantes.fr)

**Odile LECHAT**

☎ 02 41 74 35 58

[odile.lechat@ac-nantes.fr](mailto:odile.lechat@ac-nantes.fr)

### DSDEN du Maine-et-Loire

Cité administrative- 15 bis rue Dupetit Thouars 49047 ANGERS Cedex

## MAYENNE

**Sophie GUERANGER**

☎ 02 43 59 92 39

[sophie.gueranger@ac-nantes.fr](mailto:sophie.gueranger@ac-nantes.fr)

### DSDEN de la Mayenne

Cité administrative -rue Mac Donald BP 2385 I 53030 LAVAL Cedex 9

## SARTHE

**Audrey PARENT**

☎ 02 43 61 58 77

[audrey.parent@ac-nantes.fr](mailto:audrey.parent@ac-nantes.fr)

**Bertille AFFRE DE S<sup>T</sup> ROME**

☎ 02 43 61 58 80

[bertille.affre-de-saint-rome@ac-nantes.fr](mailto:bertille.affre-de-saint-rome@ac-nantes.fr)

### DSDEN de la Sarthe

Cité administrative-19 bd Paixhans-CS 50042 72071 LEMANS

## VENDEE

**David MONCANIS**

☎ 02 51 45 72 60

[david.moncanis@ac-nantes.fr](mailto:david.moncanis@ac-nantes.fr)

### DSDEN de la Vendée

Cité administrative Travot BP777 85020 LA ROCHE SUR YON Cedex



RÉGION ACADÉMIQUE  
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Le service social en faveur des personnels de l'Éducation nationale



Académie de Nantes

[www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr)

# Le service social en faveur des personnels de l'Éducation nationale

## Un service social spécialisé du travail

### Il s'adresse

➔ à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, titulaires ou contractuels.

### Qu'ils soient

➔ Enseignants, publics et privés, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

➔ Personnels non enseignants du secteur public :

- Personnel d'éducation, de surveillance et d'orientation
- Personnels d'encadrement, et personnel IATOSS (ingénieur, administratifs, technique, personnels de santé et sociaux)

➔ En activité (en poste ou en congé)

➔ Retraités de l'enseignement public (aides financières uniquement)

➔ Les ayants cause (d'un agent décédé pour lesquels des droits sont ouverts)

### À votre écoute

L'assistant-e de service social vous reçoit à votre demande

➔ Examine, avec vous, les éléments de votre situation personnelle (travail, santé, vie privée...);

➔ Vous informe, vous oriente et vous accompagne dans l'accès à vos droits (sociaux et professionnels) : action sociale, congés maladie, handicap...;

➔ Instruit, avec vous, différents dossiers et relaie vos demandes : postes adaptés, mutation, aides financières;

➔ Vous accompagne dans votre vie professionnelle (installation, adaptation du poste de travail, souffrance au travail, difficultés professionnelles) et exerce un rôle de médiation entre vous et l'institution;

➔ Participe à la politique sociale de l'institution. Il peut être amené à intervenir à la demande de l'administration.

*L'assistant-e de service social est soumis-e au secret professionnel conformément à l'article 226.13 du code pénal.*

L'assistant-e de service sociale effectue des liaisons avec :

- Les Directions des Ressources Humaines (DRH);
- Les services gestionnaires ;
- Le service médical des personnels ;
- Les conseillers en évolution professionnelle ;
- Les partenaires externes.

### Pour en savoir plus

sur le service social en faveur des personnels,

vous pouvez consulter la rubrique

**"Personnels et recrutement"**

sur le site de l'académie de Nantes :

[www.ac-nantes.fr](http://www.ac-nantes.fr)

